


DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Bureau de l'information et de la communication

douane.gouv.fr -
 [@douane_france](https://twitter.com/douane_france)

11, rue des Deux Communes 93558 MONTREUIL CEDEX
01.57.53.47.03

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 16 août 2017

Les douaniers de Marseille saisissent plus de 86 000 paires de gants de haute protection non conformes

Le 17 juillet, les agents des douanes du bureau de Fos-Port-Saint-Louis ont saisi un lot de 86 000 paires de gants de protection reconnus non-conformes.

Cette saisie fait suite au contrôle, au début du mois de juin, d'un chargement provenant de Chine. Alors que le certificat de conformité mentionne un niveau de performance élevé, les agents de Fos, en liaison avec le nouveau Service national d'Analyse de Risque et de Ciblage (SARC) de la douane, font analyser la résistance des gants en laboratoire.¹

Le rapport d'analyse conclut à la non-conformité des produits pour la résistance à la perforation, mesurée dans la paume du gant de travail. Les marchandises feront prochainement l'objet d'une destruction ou d'une réexportation (après information des autres pays membres de l'UE), comme le prévoit la réglementation européenne.

La non-conformité des produits peut avoir des conséquences graves pour les consommateurs (incendies, brûlures ou chocs électriques pour les appareils électriques défectueux, blessures avec des outils, étouffements par ingestion pour certaines peluches, ...).

La protection des consommateurs est une des missions prioritaires de la douane. **Chaque année, la douane contrôle environ 50 millions d'objets. En 2016, la douane française a réalisé 8 380 contentieux en matière de normes techniques et industrielles. 8,2 millions d'objets se sont révélés non conformes, dont près de 236 000 non conformes et dangereux.**

[POUR ALLER PLUS LOIN](#)

- vidéo : https://youtu.be/SCu5hmn_RgI
- photos : <https://www.flickr.com/gp/douaneFrance/b3D75t>
- page dédiée du site Internet de la douane : [Cliquer ici](#)

Contact presse :

Direction régionale des douanes de Marseille : 09 70 27 84 11

Service de presse de la douane : 01 57 53 41 03 presse@douane.finances.gouv.fr

¹ Le SARC est notamment chargé du ciblage et de l'orientation des contrôles en matière de normes.